



ASSOCIATION DES CADRES SCOLAIRES  
DU QUÉBEC

## **AVIS**

**SERVICES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉLÈVES  
AYANT DES BESOINS PARTICULIERS  
EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET  
EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Mars 2014**



## Table des matières

Table des matières .....	3
Les aspects éducatifs .....	5
Les aspects administratifs .....	9
RECOMMANDATIONS.....	13
ANNEXE 1 Tableau 4 Allocations de base pour les activités éducatives jeunes (règles budgétaires 2013-2014) .....	14
ANNEXE 2 Tableau 5 Simulation de l'application du montant de base élève jeune à la clientèle jeune à celle de la FGA et de la FP .....	15





### Les aspects éducatifs

Selon les dernières données disponibles sur le site du ministère,<sup>1</sup> la formation générale des jeunes (FGJ) comptait en 2009-2010, à l'échelle du Québec, 1 014 233 personnes en formation, à temps plein et à temps partiel. On observe une légère diminution de l'effectif scolaire depuis 2006-2007.

En comparaison, la FGA et la FP connaissent une augmentation constante. Le tableau 1 présente les données 2009-2010 concernant les inscriptions, l'effectif en formation, l'effectif selon l'équivalence temps plein (ETP) et les diplômes décernés en 2008-2009. Depuis 2004, ces données sont en croissance continue et certaines années affichent des augmentations importantes. Les prévisions actuelles portent à croire qu'elles seront encore légèrement à la hausse pour les années à venir.

Tableau 1 Portrait de la FGA et de la FP

<i>Statistiques de l'éducation - Édition 2011</i> <sup>2</sup>	Formation générale des adultes	Formation professionnelle
Nombre d'inscriptions en 2009-2010	269 902	113 131
Nombre d'inscriptions de personnes de moins de 20 ans	<b>89 400</b>	<b>29 556</b>
Effectif en formation en 2009-2010	198 130	105 786
Effectif de moins de 20 ans (ETP)	n.d.	<b>30 115</b>
Effectif selon l'équivalence temps plein en 2009-2010	53 876	70 701
Inscriptions par ETP	5,01	1,60
Nombre de diplômes décernés en 2008-2009	12 129	41 588
Nombre de diplômés de moins de 20 ans en 2008-2009	<b>5 435</b>	<b>6 645</b>
Âge moyen des diplômés et diplômées	23,8 ans	29,9 ans

Selon les *Statistiques de l'éducation, Édition 2011*, les élèves de moins de vingt ans compteraient approximativement pour le tiers des élèves de la FGA et le quart de ceux de la FP. Ce que disent

<sup>1</sup> *Statistiques de l'éducation – Enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, Édition 2011*; <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/se2011-EditionS.pdf>, tableau 2.2.4 (consulté le 5 février 2014)

<sup>2</sup> Idem : Tableaux 2.2.12, 2.2.13, 2.2.16, 2.2.17, 2.2.18, 2.2.19, 2.2.20, 3.2.5 et 3.1.7.



les intervenants sur le terrain, c'est que depuis dix ans, la tendance est au rajeunissement de la clientèle, surtout en FGA.

Les données du système *AGIR* démontrent aussi que la proportion des nouveaux élèves de moins de 20 ans en FP est environ à 30 % du nombre des nouveaux inscrits chaque année. Bien que relativement stable, cette donnée indique que près de 15 000 jeunes fréquentent annuellement les centres de FP sans avoir accès à des services complémentaires équivalents à ceux du secteur des jeunes.

Au-delà des chiffres, il y a des élèves. Une partie de la clientèle en FP est composée de jeunes qui ont eu des parcours scolaires particuliers. Certains ont des difficultés scolaires plus ou moins importantes. Ils ont choisi la FGA ou la FP pour obtenir un premier diplôme et développer leur plein potentiel comme citoyen, comme travailleur. De façon plus criante encore, les élèves inscrits dans les programmes offerts en concomitance avec la FGJ arrivent dans les centres de FP un an plus tôt que ceux du cheminement régulier et ont donc moins de 18 ans. Ces élèves sont privés des services qu'ils auraient obtenus d'une école secondaire parce qu'ils choisissent de fréquenter un centre dans un programme offert en concomitance.

Une autre partie de la clientèle de la FP est constituée de personnes en réorientation qui, après avoir complété un diplôme d'études secondaires (DES), ont commencé des études collégiales et ont rencontré suffisamment de difficultés pour les éloigner de leur projet de carrière et les forcer à se réorienter. Ces personnes doivent être accompagnées par des professionnels pour éviter que les difficultés scolaires et personnelles ne se répètent en FP.

Enfin, à l'autre bout du spectre de la clientèle de la FP, des élèves sont admis avec un parcours particulièrement atypique. Certains ont suivi une formation préparatoire au travail après avoir atteint un niveau de compétences équivalent à celui de la fin du primaire. Puis, ils ont accédé à une formation à un métier semi-spécialisé (FMS). Ces élèves, qu'ils aient suivi les deux formations ou seulement la FMS, se retrouvent dans certains programmes d'études qui conduisent à un diplôme d'études professionnelles (DEP), dont le préalable est la 3<sup>e</sup> année du secondaire. Ces élèves sont très vulnérables et ont besoin d'être accompagnés.

L'effectif de la FGA – il faut bien le reconnaître – est essentiellement composé de personnes pour qui le cheminement scolaire normal n'a pas bien fonctionné. Ce sont des élèves qui tentent de renouer avec une démarche d'apprentissage scolaire, après un décrochage qui résulte d'échecs, un manque de motivation ou une très forte attraction du marché du travail.

Les jeunes et les moins jeunes inscrits en FGA ou en FP n'échappent pas aux phénomènes de société. Tant dans l'effectif de la FGA et de la FP, on retrouve entre autres :

- des personnes qui ont des difficultés d'apprentissage;
- des personnes avec des carences au plan des habiletés sociales et relationnelles;



- des immigrants et des immigrantes;
- des personnes vivant des difficultés conjugales;
- des mères monoparentales et des pères monoparentaux;
- des personnes handicapées;
- des gens éprouvant des difficultés financières;
- des gens vivant des problèmes de toxicomanie;
- des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, etc.

Dans plusieurs centres, les taux de prévalence de certaines problématiques peuvent excéder les taux moyens observés dans l'ensemble de la société. La plupart du temps, ils les dépassent.

Ce que ces gens ont en commun, c'est d'être en formation. C'est là que réside notre responsabilité en tant qu'éducateurs ou gestionnaires de l'éducation. La FGA et la FP permettent à un grand nombre de personnes d'atteindre un meilleur équilibre, d'accéder plus rapidement au marché du travail et, éventuellement, à des études plus avancées. Elles représentent aussi, dans plusieurs cas, une « deuxième chance » dans leur rapport avec le réseau de l'éducation.

La persévérance et la réussite scolaires dépendent de plusieurs facteurs dont certains débordent les responsabilités et les compétences attendues normalement des enseignants. Malheureusement, on ne retrouve pas le même niveau de services qu'en FGJ. L'élève qui laisse son école secondaire pour aller dans un centre de FGA ou un centre de FP ne reçoit pas tous les services dont il a besoin. Cela a un impact important sur sa persévérance et sa réussite. La qualité des services que les commissions scolaires peuvent rendre à leur clientèle de FGA et de la FP n'est pas à la hauteur des besoins à cause de l'insuffisance des ressources humaines et financières.

Ce que nous déplorons, dans ces deux ordres d'enseignement, c'est un manque récurrent de financement nous permettant d'offrir les services d'accompagnement scolaire aux personnes présentant des besoins particuliers, à une hauteur comparable à ce qui se fait au secteur des jeunes pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

En 2009, le MELS<sup>3</sup> fixait comme objectif dans son énoncé *L'école, j'y tiens – Tous ensemble pour la réussite scolaire*, d'ici 2020, d'augmenter à 80 % le taux de diplomation ou de qualification des élèves de moins de 20 ans. Pour l'année 2020, cela représente 8 000 élèves de plus qui obtiendront un diplôme, dont 1 500 en FP. Toutes les commissions scolaires sont appelées à contribuer

---

<sup>3</sup>[http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/publications/EPEPS/Formation\\_jeunes/LEcoleJyTiens\\_TousEnsemblePourLaReussiteScolaire.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/EPEPS/Formation_jeunes/LEcoleJyTiens_TousEnsemblePourLaReussiteScolaire.pdf), page 7 (consulté le 17 février 2014)



à l'atteinte de cet objectif. Selon les projections du MELS,<sup>4</sup> dans une commission scolaire de grande taille, cela représente environ 300 diplômés de plus par année et dans une petite commission scolaire, 40 diplômés de plus. Parmi les voies proposées par le MELS pour atteindre cet objectif, nous tenons à souligner tout particulièrement les objectifs et moyens suivants :

- faciliter et encourager l'accès à la FP;
- développer des mesures visant à accroître l'accès à des services éducatifs complémentaires pour les élèves de moins de 20 ans;
- tout mettre en œuvre pour rétablir les ponts avec le maximum de décrocheuses et de décrocheurs;
- développer, dans les commissions scolaires, des services de conseil et d'accompagnement à l'intention des raccrocheurs et d'implanter des services complémentaires en FGA.

Ces objectifs nous interpellent et nous croyons que le MELS a raison d'investir dans cette direction.

L'objectif d'augmenter à 80 % le taux d'obtention du diplôme des jeunes de moins de 20 ans est également inscrit dans le guide d'implantation de la convention de partenariat entre le ministère et chaque commission scolaire. Le ministère y énonce, parmi ses cinq objectifs, les deux suivants : *l'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans* et *l'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle*.<sup>5</sup> Ces deux objectifs requièrent une qualité et un éventail de services que les commissions scolaires ne peuvent rendre en FGA et en FP, faute de moyens suffisants. Pourtant, ce sont des buts sur lesquels les commissions scolaires et leurs gestionnaires concernés, nos membres, auront à rendre des comptes.

---

<sup>4</sup> Ibidem.

<sup>5</sup> [http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/publications/BSM/ConvPartenariat\\_GuideImplantation.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/BSM/ConvPartenariat_GuideImplantation.pdf) page 6 (consulté le 17 février 2014)





### Les aspects administratifs

Sur le plan des relations du travail, la convention collective régit les rapports entre le personnel enseignant et les commissions scolaires. Elle stipule, entre autres, à l'intention de celles-ci des obligations en ce qui concerne les élèves à risque, handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) qui présentent des besoins particuliers. Les commissions scolaires constatent qu'on ne leur fournit pas les moyens suffisants pour assumer leurs obligations notamment en FGA et en FP. Ces élèves ne reçoivent pas tous les services dont ils ont besoin, les enseignants sont souvent démunis et manquent de support pour aider leurs élèves. Les enseignants, les élèves et les gestionnaires d'établissement ont tous conscience de la différence de traitement entre les EHDA du secteur des jeunes par rapport à ceux de la FGA ou de la FP.

De plus, le secteur des jeunes bénéficie d'un certain nombre de mesures pour répondre à des besoins particuliers concernant, entre autres, Agir autrement, la lutte contre la toxicomanie, l'aide à la francisation, l'adaptation scolaire, l'information et l'orientation scolaire et professionnelle, la sensibilisation à la lecture et à la culture, les services de garde (pour les jeunes eux-mêmes, alors que les gens de la FGA ou de la FP pourraient en avoir besoin pour leurs enfants), les programmes sport-études ou art-études, la lutte à l'intimidation et à la violence, etc. Presque tous ces moyens sont absents du financement de la FGA et de la FP.

Les milieux de la FGA et de la FP éprouvent beaucoup de difficultés à documenter convenablement les problématiques vécues. Il n'existe pas de données à l'échelle québécoise et les données locales, lorsqu'elles existent, ne sont pas toujours comparables. Par conséquent, les élèves concernés ne sont identifiés dans aucun système. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problèmes. De nombreux témoignages prouvent le contraire. Tous les enseignants, tous les conseillers pédagogiques, tous les gestionnaires d'établissement ou de service de FGA ou FP vous l'assureront : il y a chez leurs élèves une prévalence élevée de problèmes d'apprentissage, de problèmes socio-affectifs et d'autres problèmes qui interfèrent avec la réussite de ces jeunes. Les formateurs font ce qu'ils peuvent, quotidiennement, mais reconnaissent d'emblée que plusieurs situations dépassent nettement leurs compétences. Tous souhaiteraient des services d'appoint pour soutenir leurs élèves en difficulté dans leur démarche vers la réussite.

Le financement de la FGA et de la FP présente une particularité. Le MELS reconnaît la pertinence de services spécifiques aux élèves de la FGA et de la FP qui présentent des besoins particuliers. Il accorde du financement dédié à ces services complémentaires sur la base de l'effectif de la FGA. Avec le montant alloué, les commissions scolaires doivent offrir des services à tous les élèves de la FGA et à ceux de la FP qui ont plus de 18 ans. Les élèves de moins de 18 ans qui sont en FP doivent, en principe, recourir aux services complémentaires du secteur des jeunes (règles budgétaires 2013-2014). En plus de fractionner la clientèle de la FP, cette formule rend difficile les activités de dépistage et de prévention puisqu'elle favorise le recours à des ressources qui ne sont pas hébergées dans le même centre de formation que l'élève. Jusqu'à 2007-2008, seuls les



élèves handicapés étaient considérés comme ayant des besoins particuliers. Cette année-là, le montant accordé – 1,78 M\$, pour l'ensemble du réseau – ne permettait même pas à une commission scolaire de taille moyenne d'embaucher une seule ressource professionnelle affectée aux élèves ayant des besoins particuliers. À partir de 2008-2009, le MELS reconnaît plus largement les « élèves ayant des besoins particuliers ». Les montants sont alors sensiblement augmentés pour atteindre un peu plus de 9 M\$. Ces montants étaient alors calculés sur la base des élèves en FGA. Par la suite, ils ont été seulement indexés. Depuis 2012-2013, les règles budgétaires du MELS indiquent que ces mêmes montants s'appliquent dorénavant aux élèves de la FP également. Alors que les besoins ont continué à croître, puisque la clientèle a continué à rajeunir et à se diversifier, les mêmes sommes servent à répondre à un plus grand nombre de besoins. Cela explique pourquoi certains établissements ont choisi de prendre entente avec un ou des organismes du milieu pour assurer de meilleures chances de réussite aux élèves les plus fragiles, les plus susceptibles de décrocher. Dans ce type de solution temporaire, le dépistage et la prévention se trouvent trop souvent négligés et rien ne garantit, à moyen et à long terme, une réponse adéquate aux besoins permettant la réussite du plus grand nombre, objectif visé par le MELS et des commissions scolaires.

Globalement, les gestionnaires de la FGA et de la FP ont le sentiment qu'en ce qui concerne leurs élèves présentant des besoins particuliers, le ministère impose des obligations sans allouer les ressources financières correspondantes. Ceci a pour effet de ne pas satisfaire aux besoins de la clientèle et de freiner l'augmentation du taux d'obtention du diplôme.

Le MELS finance la FGJ, la FGA et la FP au moyen des allocations suivantes :

- allocations de base pour les activités éducatives. Le calcul de ces allocations repose sur les caractéristiques des régimes pédagogiques (règles de formation de groupe, conventions collectives, caractéristiques du personnel de chaque commission scolaire, bâtiments, etc.);
- ajustements des allocations de base pour tenir compte des particularités des régimes pédagogiques (FMS, Alternance travail-étude, etc.);
- allocations additionnelles pour les activités éducatives des jeunes. Ce sont les allocations énumérées dans le tableau 4 en annexe. Ce type d'allocations n'existait pas en FP jusqu'en 2013-2014, année où le MELS a indiqué que l'allocation pour les élèves ayant des besoins particuliers en FGA, sans aucune bonification, a été étendue à la FP;
- allocations supplémentaires qui s'adressent principalement au secteur des jeunes.

Les cinq allocations pour les activités éducatives de la FGJ (voir tableau 4 en annexe) représentent 670 M\$, soit une aide de 855 \$ par jeune. L'équivalent de ces allocations pour la FGA et la FP représente 9,8 M\$, soit 84 \$ par équivalent temps plein (ETP) (voir tableau 5 en annexe). Si la FGA et la FP étaient financées au même titre que la FGJ, l'investissement serait d'environ 97 M\$ (voir tableau 5 en annexe). Aussi, il est important de noter qu'au secteur jeune un ETP corres-



pond à un individu, alors qu'en FGA et FP il faut la fréquentation de plusieurs individus pour avoir un ETP.

Le tableau 2, qui suit, résume le souhait de l'ACSQ. Il repose sur un financement égal à celui des jeunes pour une portion de la clientèle de la FGA et de la FP. La pondération de 30 % et de 25 % provient des pourcentages des inscriptions des élèves de moins de 20 ans que l'on retrouve dans le tableau 4, en annexe.

Tableau 2 Estimation du besoin

Formation	Clientèle ETP	Ajustement	Clientèle retenue (ETP)	Financement 855 \$/ETP
	a	c	d=a*c	f=d*855
Générale adulte	50 990	30 %	15 297	13 078 848 \$
Professionnelle	65 469	25 %	16 367	13 994 014 \$
Total	116 459		31 664	27 072 862 \$

Cela représente un financement additionnel d'environ 17,2 M\$ comme le montre le tableau 3. Le financement passerait de 84 \$ par ETP à 232 \$ par ETP. Il représenterait alors 27 % de ce qui est alloué en formation générale jeune (855 \$). Considérant les orientations du MELS par rapport à la diplomation et les cibles de réussite imposées aux commissions scolaires, cette demande est des plus justifiées.

Tableau 3 Ventilation de la demande

Formation	Actuel 2013-2014	Demande	Total
	a	b	c=a+b=
Générale adulte	9 803 134 \$	3 275 714 \$	13 078 848 \$
Professionnelle	- \$	13 994 014 \$	13 994 014 \$
Total	9 803 134 \$	17 269 728 \$	27 072 862 \$

Le contexte actuel, soumis à des restrictions budgétaires, peut inciter à oublier les besoins croissants de ceux et de celles qui sont plus exposés aux difficultés scolaires. Selon l'ACSQ, ce serait une erreur majeure qui nous éloignerait à coup sûr des objectifs de réussite éducative. Au contraire, pour favoriser la réussite, le « *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue* »<sup>6</sup> prévoyait des services destinés à « *accompagner les élèves adultes et les*

<sup>6</sup>[http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/publications/FPT\\_FC/Educ\\_adultes\\_action\\_communaire/Politiques/Plan.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/FPT_FC/Educ_adultes_action_communaire/Politiques/Plan.pdf) (consulté le 17 février 2014)



*conseiller tout au long de leur démarche de formation ». Ceux-ci devaient porter une « attention spéciale aux besoins des personnes aux prises avec des difficultés particulières, notamment les personnes handicapées, les personnes immigrantes, les autochtones, les moins de 30 ans sans qualification ainsi que les 45 ans ou plus; ils utiliseront également une approche différenciée selon les sexes ». Le même plan incitait les centres à se donner des objectifs ambitieux quant aux taux d'obtention de diplôme pour les 16 à 24 ans.*

Cette analyse en FP est d'autant plus pertinente en raison de l'impact de la diminution des taux de majoration qui tiennent compte des abandons, en 2011-2012, de 15 % à 10 % pour les moins de 20 ans et de 10 % à 5 % pour les plus de 20 ans. Cette compression a provoqué une diminution des services favorisant la persévérance et la réussite des élèves dans bien des commissions scolaires. Si le MELS n'avait pas révisé à la baisse de 5 % les facteurs pour tenir compte des abandons, le réseau scolaire aurait disposé, en 2012-2013, d'environ 32,6 M\$ de plus pour la FP.

La FGA et la FP sont des avenues qui permettent aux gens de développer leurs compétences, de raffermir leur confiance en eux et, dans la mesure où les conditions de réussite sont réunies, d'obtenir un diplôme. Actuellement, pour les clientèles les plus vulnérables, il y a un manque généralisé de services de prévention, de dépistage, d'aide et d'accompagnement.

Notre vœu le plus cher est que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport réalise l'importance d'investir dans le développement des habiletés et des compétences des personnes qui ont eu un cheminement scolaire difficile lors de leurs premiers contacts avec le monde de l'éducation. Pour devenir meilleure, notre société a besoin de l'apport civique, économique, social et culturel de tous ses membres, incluant ceux et celles qui n'ont pas toujours eu la vie facile dans leur cheminement familial et scolaire.

C'est pourquoi nous vous demandons d'investir des sommes additionnelles dédiées à l'accompagnement et à l'encadrement des élèves ayant des besoins particuliers en FGA et en FP, sans rien enlever au financement de la FGJ.



## RECOMMANDATIONS

À cet effet, l'ACSQ recommande que :

### Recommandation 1

Le MELS prenne acte de l'existence de besoins particuliers chez les élèves de la FP, besoins à la fois semblables et à la fois différents de ceux rencontrés en FGJ.

### Recommandation 2

Le MELS prenne acte du manque de financement pour les élèves ayant des besoins particuliers actuellement alloué aux commissions scolaires, car il ne répond qu'en partie aux besoins réels de la clientèle qui fréquente la FGA.

### Recommandation 3

Le MELS s'engage à réserver des allocations destinées à des services éducatifs complémentaires qui doivent être mis en place pour répondre aux besoins particuliers chez les élèves de la FGA et de la FP.

### Recommandation 4

Le MELS s'engage à offrir, par élève de moins de 20 ans, un niveau de financement comparable à celui qui est fourni à la FGJ pour des besoins comparables (855 \$ par ETP);

- en FGA, cela représente une somme de 13 978 848 \$ (comparativement à 9 803 134 \$, actuellement);
- en FP, cela représente une somme de 13 994 014 \$ (comparativement à 0 \$, actuellement).

### Recommandation 5

Le MELS priorise l'ajout de ressources en FP dans cette démarche.

### Recommandation 6

Le MELS maintienne le niveau actuel de ressources en FGJ, afin que ce secteur ne soit pas pénalisé.



## ANNEXE 1

Tableau 4 Allocations de base pour les activités éducatives jeunes (règles budgétaires 2013-2014)

Code	Commission scolaire	Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (\$)	Milieu défavorisé (\$)	Enseignants orthopédagogues à l'enseignement primaire (\$)	Enseignants ressources à l'enseignement secondaire (\$)	Personnel professionnel et de soutien (\$)	Allocation totale	Clientèle jeune estimé 2013-2014	Per capita élève
711000	Monts-et-Marées, CS des	2 207 822 \$	1 406 820 \$	209 304 \$	231 806 \$	294 485 \$	4 350 237 \$	4 141	1 051 \$
712000	Phares, CS des	3 836 072 \$	1 683 993 \$	339 910 \$	380 544 \$	348 420 \$	6 588 939 \$	8 031	820 \$
713000	Fleuve-et-des-Lacs, CS du	1 631 558 \$	1 325 413 \$	181 769 \$	179 949 \$	258 963 \$	3 577 652 \$	3 354	1 067 \$
714000	Kamouraska-Rivière-du-Loup, CS de	2 507 543 \$	1 520 408 \$	269 302 \$	237 229 \$	277 833 \$	4 812 315 \$	5 742	838 \$
721000	Pays-des-Bleuets, CS du	3 731 152 \$	1 891 072 \$	275 031 \$	342 462 \$	368 790 \$	6 608 507 \$	6 444	1 026 \$
722000	Lac-Saint-Jean, CS du	3 197 304 \$	1 544 293 \$	246 159 \$	269 121 \$	293 839 \$	5 550 716 \$	6 083	912 \$
723000	Rives-du-Saguenay, CS des	5 645 749 \$	2 575 735 \$	428 841 \$	486 422 \$	442 286 \$	9 579 033 \$	10 207	938 \$
724000	De La Jonquière, CS	3 820 457 \$	1 718 401 \$	284 555 \$	334 045 \$	318 141 \$	6 475 599 \$	7 188	901 \$
731000	Charlevoix, CS de	1 448 759 \$	882 724 \$	127 710 \$	137 049 \$	205 953 \$	2 802 195 \$	2 877	974 \$
732000	Capitale, CS de la	9 383 974 \$	4 807 449 \$	851 936 \$	809 990 \$	670 686 \$	16 524 035 \$	20 654	800 \$
733000	Découvreurs, CS des	5 257 761 \$	1 262 200 \$	458 313 \$	430 181 \$	280 816 \$	7 689 271 \$	10 434	737 \$
734000	Premières-Seigneuries, CS des	9 544 650 \$	3 135 183 \$	828 816 \$	853 173 \$	579 317 \$	14 941 139 \$	21 504	695 \$
735000	Portneuf, CS de	2 438 412 \$	1 033 446 \$	200 649 \$	228 189 \$	240 695 \$	4 141 391 \$	5 199	797 \$
741000	Chemin-du-Roy, CS du	7 309 152 \$	3 278 113 \$	627 291 \$	697 233 \$	551 259 \$	12 463 048 \$	14 768	844 \$
742000	Énergie, CS de l'	4 550 176 \$	2 562 959 \$	389 511 \$	425 506 \$	432 369 \$	8 360 521 \$	8 410	994 \$
751000	Hauts-Cantons, CS des	2 709 316 \$	1 492 396 \$	267 092 \$	240 462 \$	314 278 \$	5 023 544 \$	5 663	887 \$
752000	Région-de-Sherbrooke, CS de la	7 000 489 \$	3 035 412 \$	702 748 \$	545 057 \$	526 728 \$	11 810 434 \$	16 635	710 \$
753000	Sommets, CS des	3 373 536 \$	1 886 352 \$	337 135 \$	315 023 \$	340 448 \$	6 252 494 \$	7 449	839 \$
761000	Pointe-de-l'Île, CS de la	10 825 610 \$	8 673 008 \$	1 102 284 \$	1 075 302 \$	1 063 720 \$	22 739 924 \$	28 806	789 \$
762000	Montréal, CS de	26 195 623 \$	37 546 519 \$	2 869 908 \$	2 513 500 \$	2 575 997 \$	71 701 547 \$	68 730	1 043 \$
763000	Marquette-Bourgeois, CS	14 041 157 \$	9 764 912 \$	1 469 717 \$	1 128 617 \$	1 068 743 \$	27 473 146 \$	41 455	663 \$
771000	Draveurs, CS des	7 653 616 \$	2 663 350 \$	626 782 \$	672 971 \$	535 890 \$	12 152 609 \$	15 892	765 \$
772000	Portages-de-l'Outaouais, CS des	4 859 777 \$	2 022 618 \$	496 735 \$	406 502 \$	405 730 \$	8 191 362 \$	13 850	591 \$
773000	Coeur-des-Vallées, CS au	2 636 135 \$	1 284 676 \$	251 268 \$	261 321 \$	305 509 \$	4 738 909 \$	5 807	816 \$
774000	Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	1 218 221 \$	850 898 \$	144 882 \$	150 052 \$	223 479 \$	2 587 532 \$	2 562	1 010 \$
781000	Lac-Témiscamingue, CS du	950 734 \$	662 287 \$	93 405 \$	111 867 \$	174 654 \$	1 992 947 \$	1 852	1 076 \$
782000	Rouyn-Noranda, CS de	2 444 772 \$	988 479 \$	200 094 \$	243 180 \$	271 140 \$	4 147 665 \$	4 848	856 \$
783000	Harricana, CS	1 577 848 \$	811 403 \$	141 534 \$	149 701 \$	229 449 \$	2 909 935 \$	3 141	926 \$
784000	Or-et-des-Bois, CS de l'	2 605 979 \$	1 292 299 \$	203 269 \$	246 542 \$	323 314 \$	4 671 403 \$	5 175	903 \$
785000	Lac-Abitibi, CS du	1 316 273 \$	864 259 \$	122 944 \$	125 342 \$	226 000 \$	2 654 368 \$	2 639	1 006 \$
791000	Estuaire, CS de l'	2 493 423 \$	1 342 505 \$	213 515 \$	251 772 \$	312 508 \$	4 613 723 \$	4 291	1 075 \$
792000	Fer, CS du	1 913 564 \$	935 261 \$	179 123 \$	176 956 \$	275 668 \$	3 480 572 \$	4 457	781 \$
793000	Moyenne-Côte-Nord, CS de la	294 961 \$	259 685 \$	37 221 \$	33 393 \$	131 003 \$	756 263 \$	667	1 134 \$
801000	Baie-James, CS de la	998 727 \$	500 249 \$	81 716 \$	106 720 \$	171 018 \$	1 858 430 \$	1 838	1 011 \$
811000	Îles, CS des	772 984 \$	373 964 \$	58 609 \$	69 217 \$	161 833 \$	1 436 607 \$	1 150	1 249 \$
812000	Chic-Chocs, CS des	1 337 925 \$	1 140 748 \$	143 414 \$	178 427 \$	251 184 \$	3 051 698 \$	2 782	1 097 \$
813000	René-Lévesque, CS	2 340 089 \$	1 634 750 \$	231 896 \$	271 279 \$	324 637 \$	4 802 651 \$	4 494	1 069 \$
821000	Côte-du-Sud, CS de la	3 438 343 \$	1 922 210 \$	357 874 \$	334 733 \$	360 986 \$	6 414 146 \$	7 573	847 \$
822000	Appalaches, CS des	2 300 101 \$	1 160 267 \$	192 770 \$	212 371 \$	243 351 \$	4 108 860 \$	4 381	938 \$
823000	Beauce-Étchemin, CS de la	7 021 037 \$	3 228 217 \$	611 784 \$	619 618 \$	595 117 \$	12 075 773 \$	14 953	808 \$
824000	Navigateurs, CS des	8 383 793 \$	2 716 967 \$	744 353 \$	687 236 \$	519 520 \$	13 051 869 \$	19 120	683 \$
831000	Laval, CS de	15 726 325 \$	5 726 122 \$	1 381 087 \$	1 404 608 \$	990 289 \$	25 228 431 \$	38 196	660 \$
841000	Affluents, CS des	14 684 749 \$	4 386 164 \$	1 187 803 \$	1 352 833 \$	947 506 \$	22 559 055 \$	32 051	704 \$
842000	Samares, CS des	9 272 114 \$	4 400 857 \$	851 001 \$	900 115 \$	855 844 \$	16 279 931 \$	19 588	831 \$
851000	Seigneurie-des-Mille-Îles, CS de la	15 711 329 \$	5 350 991 \$	1 339 159 \$	1 327 690 \$	978 608 \$	24 707 777 \$	34 144	724 \$
852000	Rivière-du-Nord, CS de la	8 421 660 \$	3 616 835 \$	741 722 \$	794 598 \$	700 648 \$	14 275 463 \$	20 061	712 \$
853000	Laurentides, CS des	3 400 780 \$	1 593 407 \$	288 943 \$	387 845 \$	329 846 \$	6 000 821 \$	7 258	827 \$
854000	Pierre-Neveu, CS	1 895 941 \$	1 113 936 \$	175 636 \$	185 815 \$	264 611 \$	3 635 939 \$	3 610	1 007 \$
861000	Sorel-Tracy, CS de	2 473 705 \$	1 217 076 \$	205 481 \$	229 316 \$	268 243 \$	4 393 821 \$	4 870	902 \$
862000	Saint-Hyacinthe, CS de	4 564 461 \$	2 088 846 \$	474 467 \$	397 523 \$	444 621 \$	7 969 918 \$	11 201	712 \$
863000	Hauts-Rivières, CS des	8 302 890 \$	3 231 415 \$	690 486 \$	746 366 \$	659 983 \$	13 631 140 \$	16 640	819 \$
864000	Marie-Victorin, CS	13 497 603 \$	6 060 966 \$	1 232 615 \$	1 145 144 \$	1 015 769 \$	22 952 097 \$	29 160	787 \$
865000	Patriotes, CS des	12 938 352 \$	3 071 111 \$	1 128 685 \$	996 740 \$	700 447 \$	18 835 335 \$	29 684	635 \$
866000	Val-des-Cerfs, CS du	6 510 061 \$	2 770 012 \$	549 723 \$	534 133 \$	538 694 \$	10 902 623 \$	14 839	735 \$
867000	Grandes-Seigneuries, CS des	8 969 934 \$	2 830 101 \$	783 667 \$	782 093 \$	640 830 \$	14 006 625 \$	20 950	669 \$
868000	Vallée-des-Tisserands, CS de la	4 274 107 \$	2 162 439 \$	333 410 \$	418 390 \$	412 431 \$	7 600 777 \$	7 598	1 000 \$
869000	Trois-Lacs, CS des	5 163 904 \$	1 363 595 \$	492 442 \$	423 150 \$	396 692 \$	7 839 783 \$	13 797	568 \$
871000	Riveraine, CS de la	2 215 732 \$	1 120 896 \$	225 358 \$	200 090 \$	243 122 \$	4 005 198 \$	4 672	857 \$
872000	Bois-Francs, CS des	4 765 195 \$	2 310 377 \$	444 607 \$	442 129 \$	450 506 \$	8 412 814 \$	10 784	780 \$
873000	Chênes, CS des	4 600 316 \$	2 084 199 \$	429 298 \$	425 899 \$	429 206 \$	7 968 918 \$	11 590	688 \$
881000	Central Québec, CS	1 371 047 \$	1 143 121 \$	183 217 \$	183 391 \$	208 319 \$	3 089 095 \$	4 245	728 \$
882000	Eastern Shores, CS	262 274 \$	620 587 \$	72 431 \$	94 098 \$	151 009 \$	1 200 399 \$	1 145	1 048 \$
883000	Eastern Townships, CS	2 151 709 \$	1 178 725 \$	238 402 \$	241 365 \$	270 148 \$	4 080 349 \$	5 118	797 \$
884000	Riverside, CS	4 039 031 \$	1 621 031 \$	392 884 \$	366 324 \$	349 378 \$	6 768 648 \$	8 910	760 \$
885000	Sir-Wilfrid-Laurier, CS	5 225 600 \$	2 400 221 \$	500 260 \$	553 317 \$	456 005 \$	9 135 403 \$	13 811	661 \$
886000	Western Québec, CS	2 647 268 \$	1 519 610 \$	276 411 \$	329 955 \$	295 903 \$	5 069 147 \$	6 647	763 \$
887000	English-Montréal, CS	9 346 054 \$	8 792 829 \$	939 471 \$	915 446 \$	864 864 \$	20 858 664 \$	19 625	1 063 \$
888000	Lester-B.-Pearson, CS	10 276 258 \$	3 913 324 \$	956 944 \$	963 793 \$	629 228 \$	16 379 547 \$	21 903	764 \$
889000	New Frontiers, CS	1 789 135 \$	746 905 \$	150 784 \$	168 006 \$	223 718 \$	3 078 548 \$	3 650	843 \$
	<b>Total</b>	<b>371 712 108 \$</b>	<b>198 117 598 \$</b>	<b>34 267 113 \$</b>	<b>34 080 232 \$</b>	<b>32 212 224 \$</b>	<b>670 389 275 \$</b>	<b>840 993</b>	<b>855 \$</b>



ANNEXE 2

Tableau 5 Simulation de l'application du montant de base élève jeune à la clientèle jeune à celle de la FGA et de la FP

Code	Commission scolaire	Toutes clientèles confondues					Sous ou Sur financement
		Clientèle Adulte Bilan 5 11-12	Clientèle FP bilan 5 2011-2012	Total FP-FGA	Projection selon le per capita jeunes	Aide additionnel pour besoins particuliers FGA (\$)	
711000	Monts-et-Marées, CS des	505,24	224,27	729,51	766 371 \$	102 000 \$	664 371 \$
712000	Phares, CS des	393,72	619,69	1 013,41	831 440 \$	89 683 \$	741 757 \$
713000	Fleuve-et-des-Lacs, CS du	358,24	76,47	434,71	463 697 \$	59 469 \$	404 228 \$
714000	Kamouraska-Rivière-du-Loup, CS de	366,75	814,62	1 181,37	990 095 \$	60 110 \$	929 985 \$
721000	Pays-des-Bleuets, CS du	437,52	534,38	971,90	996 711 \$	105 843 \$	890 868 \$
722000	Lac-Saint-Jean, CS du	654,50	529,08	1 183,58	1 090 013 \$	108 943 \$	971 070 \$
723000	Rives-du-Saguenay, CS des	800,18	1 157,70	1 957,88	1 837 425 \$	180 931 \$	1 656 494 \$
724000	De La Jonquière, CS	383,07	1 127,35	1 510,42	1 360 723 \$	83 667 \$	1 277 056 \$
731000	Charlevoix, CS de	95,52	121,92	217,44	211 786 \$	28 289 \$	183 497 \$
732000	Capitale, CS de la	2 367,06	3 648,41	6 015,47	4 812 619 \$	366 775 \$	4 445 844 \$
733000	Découvreurs, CS des	465,22	1 441,82	1 907,04	1 405 381 \$	109 373 \$	1 296 008 \$
734000	Premières-Seigneuries, CS des	924,69	2 240,40	3 165,09	2 199 128 \$	202 014 \$	1 997 114 \$
735000	Portneuf, CS de	163,67	210,71	374,38	298 222 \$	35 633 \$	262 589 \$
741000	Chemin-du-Roy, CS du	642,03	1 932,64	2 574,67	2 172 822 \$	153 532 \$	2 019 290 \$
742000	Énergie, CS de l'	547,81	809,75	1 357,56	1 349 573 \$	125 323 \$	1 224 250 \$
751000	Hauts-Cantons, CS des	200,30	349,30	549,60	487 540 \$	43 548 \$	443 992 \$
752000	Région-de-Sherbrooke, CS de la	1 088,37	1 590,52	2 678,89	1 901 945 \$	212 311 \$	1 689 634 \$
753000	Sommets, CS des	232,17	288,05	520,22	436 659 \$	44 562 \$	392 097 \$
761000	Pointe-de-l'Île, CS de la	3 261,18	2 163,04	5 424,22	4 281 967 \$	560 486 \$	3 721 481 \$
762000	Montréal, CS de	9 495,25	7 056,93	16 552,18	17 267 815 \$	1 563 354 \$	15 704 461 \$
763000	Marguerite-Bourgeoys, CS	3 020,51	3 862,68	6 883,19	4 561 642 \$	539 028 \$	4 022 614 \$
771000	Draveurs, CS des	789,76	581,86	1 371,62	1 048 878 \$	192 727 \$	856 151 \$
772000	Portages-de-l'Outaouais, CS des	648,75	956,14	1 604,89	949 187 \$	146 792 \$	802 395 \$
773000	Coeur-des-Vallées, CS au	358,97	288,15	647,12	528 094 \$	72 990 \$	455 104 \$
774000	Hauts-Bois-de-l'Outaouais, CS des	217,69	112,53	330,22	333 511 \$	79 356 \$	254 155 \$
781000	Lac-Témiscamingue, CS du	123,49	30,93	154,42	166 172 \$	30 039 \$	136 133 \$
782000	Rouyn-Noranda, CS de	276,38	329,73	606,11	518 552 \$	77 335 \$	441 217 \$
783000	Harricana, CS	145,96	330,38	476,34	441 298 \$	42 129 \$	399 169 \$
784000	Or-et-des-Bois, CS de l'	305,21	374,75	679,96	613 791 \$	82 260 \$	531 531 \$
785000	Lac-Abitibi, CS du	129,02	243,46	372,48	374 649 \$	28 545 \$	346 104 \$
791000	Estuaire, CS de l'	218,72	487,33	706,05	759 152 \$	68 057 \$	691 095 \$
792000	Fer, CS du	130,01	293,53	423,54	330 752 \$	42 088 \$	288 664 \$
793000	Moyenne-Côte-Nord, CS de la	23,58		23,58	26 736 \$	7 754 \$	18 982 \$
801000	Baie-James, CS de la	51,48	316,42	367,90	371 989 \$	20 480 \$	351 509 \$
811000	Îles, CS des	43,99	12,10	56,09	70 069 \$	12 521 \$	57 548 \$
812000	Chic-Chocs, CS des	317,25	166,98	484,23	531 173 \$	51 293 \$	479 880 \$
813000	René-Lévesque, CS	279,57	514,22	793,79	848 308 \$	77 741 \$	770 567 \$
821000	Côte-du-Sud, CS de la	379,00	395,15	774,15	655 686 \$	72 250 \$	583 436 \$
822000	Appalaches, CS des	299,50	336,95	636,45	596 915 \$	65 625 \$	531 290 \$
823000	Beauce-Etchemin, CS de la	799,06	1 091,95	1 891,01	1 527 146 \$	145 690 \$	1 381 456 \$
824000	Navigateurs, CS des	487,04	1 612,46	2 099,50	1 433 180 \$	112 031 \$	1 321 149 \$
831000	Laval, CS de	1 530,14	3 748,06	5 278,20	3 486 247 \$	273 305 \$	3 212 942 \$
841000	Affluents, CS des	1 541,50	2 007,91	3 549,41	2 498 248 \$	255 364 \$	2 242 884 \$
842000	Samares, CS des	888,95	1 237,59	2 126,54	1 767 405 \$	170 914 \$	1 596 491 \$
851000	Seigneurie-des-Mille-Îles, CS de la	942,94	1 058,25	2 001,19	1 448 130 \$	192 469 \$	1 255 661 \$
852000	Rivière-du-Nord, CS de la	737,06	1 928,69	2 665,75	1 896 955 \$	133 043 \$	1 763 912 \$
853000	Laurentides, CS des	231,36	705,69	937,05	774 741 \$	52 021 \$	722 720 \$
854000	Pierre-Neuve, CS	234,16	545,18	779,34	784 940 \$	62 195 \$	722 745 \$
861000	Sorel-Tracy, CS de	417,75	581,63	999,38	901 663 \$	94 118 \$	807 545 \$
862000	Saint-Hyacinthe, CS de	364,38	1 509,87	1 874,25	1 333 597 \$	77 862 \$	1 255 735 \$
863000	Hautes-Rivières, CS des	460,34	687,83	1 148,17	940 557 \$	100 744 \$	839 813 \$
864000	Marie-Victorin, CS	1 536,59	2 258,13	3 794,72	2 986 858 \$	309 004 \$	2 677 854 \$
865000	Patriotes, CS des	520,29	413,26	933,55	592 364 \$	122 472 \$	469 892 \$
866000	Val-des-Cerfs, CS du	611,24	578,90	1 190,14	874 429 \$	88 590 \$	785 839 \$
867000	Grandes-Seigneuries, CS des	609,92	1 168,60	1 778,52	1 189 072 \$	119 392 \$	1 069 680 \$
868000	Vallée-des-Tisserands, CS de la	371,59	435,10	806,69	806 985 \$	80 336 \$	726 649 \$
869000	Trois-Lacs, CS des	343,41	564,05	907,46	515 640 \$	69 831 \$	445 809 \$
871000	Riveraine, CS de la	211,17	166,62	377,79	323 871 \$	35 571 \$	288 300 \$
872000	Bois-Francis, CS des	404,76	725,22	1 129,98	881 520 \$	89 664 \$	791 856 \$
873000	Chênes, CS des	270,96	758,09	1 029,05	707 542 \$	75 532 \$	632 010 \$
881000	Central Québec, CS	40,79	51,37	92,16	67 065 \$	11 403 \$	55 662 \$
882000	Eastern Shores, CS	51,87	39,87	91,74	96 179 \$	13 106 \$	83 073 \$
883000	Eastern Townships, CS	130,16	325,60	455,76	363 357 \$	35 045 \$	328 312 \$
884000	Riverside, CS	283,88	246,12	530,00	402 624 \$	38 013 \$	364 611 \$
885000	Sir-Wilfrid-Laurier, CS	301,27	229,67	530,94	351 195 \$	71 157 \$	280 038 \$
886000	Western Québec, CS	237,70	205,62	443,32	338 085 \$	51 390 \$	286 695 \$
887000	English-Montréal, CS	3 631,64	1 711,80	5 343,44	5 679 339 \$	686 161 \$	4 993 178 \$
888000	Lester-B.-Pearson, CS	1 529,08	1 801,73	3 330,81	2 545 599 \$	267 143 \$	2 278 456 \$
889000	New Frontiers, CS	127,33	503,87	631,20	532 378 \$	24 712 \$	507 666 \$
	<b>Total</b>	<b>50 989,66</b>	<b>65 469,07</b>	<b>116 458,73</b>	<b>96 925 395 \$</b>	<b>9 803 134 \$</b>	<b>87 122 261 \$</b>
						<b>84 \$</b>	